

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B. par trimestre, pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B. franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 8 septembre. — Le *Morning-Herald*, qui, il y a peu de jours, s'effrayait de la présence du comte Capo-d'Istria à Londres, contient aujourd'hui l'article suivant :

« Nous avons reçu des renseignements qui nous permettent de croire que le gouvernement russe est ou plutôt était dans l'intention de contracter un nouvel emprunt en Angleterre. La guerre prolongée dont les frontières de Perse sont le théâtre a occasionné de grandes dépenses, et l'armement de la flotte destinée pour la Méditerranée a absorbé aussi des sommes énormes. Les vues que la Russie entretient, sans aucun doute, relativement à la Turquie, peuvent en outre rendre nécessaire une prompte augmentation de ses ressources financières. On croirait d'abord assez difficilement que l'empereur Nicolas s'adressât précisément à nous pour obtenir les moyens de conquérir nos anciens alliés les Persans; mais la facilité déplorable avec laquelle, tout récemment encore, nous avons consenti à prêter notre argent à toutes les puissances qui nous en ont demandé, a sans doute contribué à entretenir cette idée dans l'esprit des membres du cabinet de Saint-Petersbourg. Nous sommes très persuadés cependant que, quel que soit le résultat de cette négociation, l'empereur de Russie avait l'intention d'essayer de contracter un nouvel emprunt à Londres. Il nous semble bien étrange en vérité que les efforts que la Russie fait maintenant pour réaliser ses projets sur la Perse n'aient pas produit plus de sensation parmi nous, et que ces projets n'aient point été l'objet des remontrances les plus énergiques de la part de notre ministère. La Perse est maintenant la seule barrière qui sépare la Russie de nos possessions dans l'Inde. Si les Persans subissent le joug de l'autocrate, nous pouvons dès ce moment regarder notre puissance dans l'Orient comme anéantie. Ceux qui connaissent les moyens artificieux qu'emploie la Russie pour se concilier l'affection des Géorgiens et des nations voisines du Caucase, doivent craindre pour la sûreté de la Perse. M. Juan Van Halen, qui vient de publier le résultat de ses observations personnelles sur la politique suivie par la Russie à l'égard de ces nations, affirme que la puissance de l'autocrate fait journellement des progrès rapides sur les frontières de la Perse. (1) Nous croyons donc impossible, par toutes ces considérations, qu'on puisse tenter de négocier chez nous un emprunt pour le compte de ce gouvernement. Mais si cependant il en était ainsi, il serait tems que le gouvernement anglais s'interposât pour empêcher qu'on enlève de ce pays des sommes destinées à donner à une puissance telle que la Russie les moyens de faire la guerre contre l'un de nos plus anciens et, ce qui est bien plus important encore, de nos plus nécessaires alliés. »

ESPAGNE.

Barcelonne, le 1^{er} septembre. — Le général Manso a quitté cette place pour marcher contre les rebelles. On assure qu'il a dit avant de partir qu'il avait reçu l'ordre du roi l'étouffer la rébellion par tous les moyens qu'il jugerait convenables, même sans consulter le capitaine-général, et qu'il n'épargnerait rien pour satisfaire S. M. Cette déclaration, si elle est vraie, justifierait assez le bruit du rappel de M. Campo-Sagrado, que l'on dit devoir être remplacé par le général Caro, en ce moment capitaine-général à Madrid.

Quoi qu'il en soit, les révoltés font chaque jour de nouveaux progrès; ils sont entrés à Mataro, et l'on craint que leur présence n'ait engagé les douaniers à s'éloigner, ce qui dégarnirait la côte encore sur ce point. Déjà elle l'est sur plusieurs autres et l'on ne doute pas que si cet état de choses dure, la contrebande ne s'organise de manière à faire tomber les fabriques et à ruiner les marchands pourvus de marchandises qui auront payé les droits. Il est vrai que les révoltés agissent comme s'ils entendaient n'avoir plus recours aux produits des manufactures catalanes. Indépendamment des contributions énormes qu'ils frappent sur les fabricans qu'ils considèrent tous comme négros, ils détruisent les matières premières qu'on envoyait aux ouvriers, qui se trouvent ainsi forcés de grossir leurs rangs. Aussi le commerce est-il tout-à-fait nul.

(1) Le journaliste anglais fait ici allusion à la 2^{me} partie des *Mémoires* de Van Halen qui vient de paraître en Angleterre, et dont on annonce la prochaine publication en France et en Belgique.

Nous apprenons avec plaisir que jusqu'à présent les révoltés ont respecté les Français. La diligence qui va de Barcelonne à Perpignan traverse souvent des partis d'insurgés, qui se bornent à examiner si elle ne contient pas d'Espagnols; ils sont sans pitié pour ceux qu'ils supposent attachés au parti constitutionnel. Ils ont commis mille atrocités à Manreza, et il en résulte que l'émigration continue des campagnes pour notre ville; hier il est encore entré plus de 40 voitures chargées de fugitifs et d'effets; les loyers augmentent chaque jour, et quoiqu'on ait beaucoup bâti depuis quelque tems, bientôt les logemens manqueront et les nouveaux venus seront réduits à haraquer.

Dans ces circonstances difficiles, la conduite des autorités militaires françaises et des troupes mérite de grands éloges, et les deux partis s'accordent à leur rendre justice.

VALLÉE DE CAROL, le 3 septembre. — Un des chefs des *agraviados* a fait parvenir hier aux autorités à Puycerda l'ordre de tenir à sa disposition des vivres pour 1500 hommes; il annonçait qu'il arriverait à 4 heures du soir, mais il n'avait pas encore paru aujourd'hui. Le gouverneur n'a pas cependant jugé à propos de l'attendre; il a quitté la ville et on ignore où il s'est retiré. Les douaniers avaient jugé prudent d'envoyer leurs effets à Llivia, afin de pouvoir s'éloigner plus lestement à l'approche des révoltés. On dit qu'ils ont obtenu près de Gironne un avantage marqué sur les troupes royales, qui ont été obligées de se réfugier dans la place.

FRONTIÈRES D'ESPAGNE, 1^{er} septembre. — (Extrait de l'*Echo du Midi*.) Il y a eu ces jours derniers un mouvement des troupes, dans les provinces basques, qui ont dû se diriger par l'Aragon vers la Catalogne; nous avons cependant de la peine à concilier la marche de ces troupes avec les nouvelles qui nous parviennent de l'Aragon et qui n'annoncent certainement pas la dispersion des insurgés: on va jusqu'à dire qu'une forte colonne des *agraviados*, commandée par un ancien colonel qu'on ne nomme pas, se serait emparée de Lérida; cette nouvelle mérite confirmation. On porte en général à douze mille hommes les bandes qui occupent les champs de Vich et de Ripool. L'Aragon a aussi, assure-t-on, ses *agraviados*, dont le cri est: *vive la religion et le roi! à bas les maçons et les negros!*

On nous écrit de Soria que le cinquième régiment de cavalerie, parti d'Amanza et qui était attendu à Soria, sans doute pour se rendre en Catalogne, a tué plusieurs de ses officiers qui étaient négros; je vous transmets aussi cette nouvelle sans vous la garantir. Ce régiment a dû arriver à Suria. On s'accorde généralement à dire que le gouvernement espagnol n'a pas commencé assez tôt à réprimer les mouvemens de la Catalogne.

(Pour compléter ces renseignements sur l'état de l'Espagne, nous ajouterons que le *Journal de Toulouse* annonce que tout fait craindre en Navarre un mouvement analogue à ce qui se passe dans la Catalogne, et nous lisons de plus ce qui suit dans la *Gazette de France*: « Les autorités de Galice ont reçu du gouverneur provisoire du conseil de Castille, l'avis que les révolutionnaires réunis à Lisbonne et à Gibraltar, avaient le dessein de tenter, au nombre de 370, une expédition sur la côte de Cantabrie, et qu'ils s'embarqueraient à cet effet sur six corsaires colombiens, qui arboreraient, suivant les circonstances, soit le pavillon anglais, soit le pavillon français. En conséquence, des mesures de détresse ont été prises à la Corogne et sur tout le littoral de la Galice; il paraît qu'un avis semblable a été transmis en Catalogne. On ajoute généralement assez peu de foi à la réalité de ce projet d'invasion. »)

FRANCE.

Paris, le 11 septembre. — S. Exc. le ministre de l'intérieur a fait hier au soir la douloureuse et irréparable perte d'un de ses fils, mort à l'âge de 24 ans, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

— Nous ne ferons aucune réflexion sur les événemens de la Catalogne. Les faits parlent assez d'eux-mêmes: « Les carlitos ont abandonné Manreza, après avoir levé une contribution de 3,000 onces, ou 64,000 duros. Un détachement de carlitos s'est présenté à Mataro, dans la nuit du 30 au 31 d'août; une vingtaine d'hommes, tant infanterie, que cavalerie y sont entrés, mais ils sont ressortis de suite. Le parti carliste augmente tous les jours, et l'on voit pour le moment peu de forces à lui opposer,

Depuis que le duc de Berga, (Jep dels Estany) a chassé les troupes du roi de son duché, le pillage et l'assassinat sont à l'ordre du jour; des otages sont partout enlevés pour mettre à contribution les familles et les populations; les hommes riches qui avoisinent notre frontière se réfugient sur notre territoire, les villes fermées servent de refuge au reste de la population. Barcelone compte dans ce moment-ci 200,000. habitans. Les gouverneur des différens corrégimens et places ouvertes ne savent ce qu'ils doivent faire ni à qui ils doivent obéir.

On mande de Bayonne, 3 septembre :

« Des lettres de commerce et les rapports des *arrieros* qui parcourent la Navarre, font craindre dans cette province un soulèvement analogue à celui qui se passe en Catalogne. »

— Une lettre de Marseille, du 4 septembre, contient les nouvelles suivantes :

« D'après les renseignemens qui sont parvenus au commerce, il paraît qu'il n'y a jusqu'à ce jour que six bâtimens français capturés par les Algériens. Cependant il existe beaucoup de corsaires; il y a tout lieu de craindre que lorsque nous avancerons dans la saison, et surtout que nous toucherons à l'époque de l'équinoxe, le commerce n'éprouve de plus grandes pertes. Une dépêche adressée par M. le baron d'Haussez, préfet de la Gironde, en date du 26 août, au président de notre chambre de commerce, lui annonce qu'une hanture du Cap Saint-Vincent il y a une corvette algérienne de 22 canons en croisière. Il part régulièrement de notre port deux convois par mois pour le détroit, et un pour le Levant. Il arrive fort souvent que des navires ne peuvent suivre, s'égarant dans la nuit, ou s'en trouvent séparés par des coups de vent. Mais, ce qui est le plus onéreux pour le commerce, c'est la quarantaine habituelle à laquelle sont soumis tous les bâtimens qui se rendent à Cadix pour y prendre l'escorte. Il faut espérer que cette guerre avec Alger se terminera bientôt. Voici les bruits publics à ce sujet : on négocie avec la régence; on prendra des arrangemens pour terminer la liquidation des sept millions de francs le plus promptement possible; on transigera avec le dey et ses sujets à l'amiable, après avoir garanti les intérêts des sujets français, etc. M. Deval sera nommé consul-général de France à Tunis; on ne sait pas encore qui le remplacera à Alger. M. Guys, consul-général à Tunis, vient à Marseille comme agent d'affaires étrangères, en remplacement de feu M. Bottu. »

— La gendarmerie a repris dernièrement dans le pays Basque un forçat, condamné aux travaux forcés à perpétuité, qui s'était évadé des bagnes de Rochefort. C'est un très bel homme, encore à la fleur de l'âge; écoutons-le raconter lui-même son aventure :

« J'étais, dit-il, à travailler sur le bord de la mer avec trois autres compagnons d'infortune, un jour, accablé par les fumées du vin et la chaleur du soleil ardent, le garde chargé de nous surveiller s'endormit. Depuis longtemps je méditais des projets de fuite; je résolus de profiter de cette occasion; mais des fers pesans embarrassaient nos pieds; un de nos camarades était armé d'une énorme hache, je mets ma jambe sur une grosse pièce de bois, et je lui prescrivis d'en asséner un coup vigoureux sur les chaînes dont je voulais à tout prix me délivrer. L'entreprise était périlleuse; la moindre maladresse pouvait m'estropier à jamais; mais que ne peut le désir de la liberté! J'eus le bonheur de voir mes fers tomber en éclats et se briser comme du verre. Aussitôt je fais subir à mes compagnons la même opération avec un égal succès; nous prenons la fuite en diverses directions; j'ignore quelles furent les suites de leur évasion. »

« Quant à moi, je traversai la France, je revis mon pays natal et de là je passai en Espagne. J'entrai au service d'un maître riche et humain auquel je ne tardai pas à m'attacher et qui, en retour de mon zèle, m'accorda sa bienveillance. Je vivais chez lui heureux et tranquille; je sentais renâître dans mon cœur ce penchant vers le bien, dont je ne m'étais écarté qu'une seule fois, lorsqu'une sœur que j'ai toujours tendrement aimée me fit savoir qu'elle était dangereusement malade et qu'elle demandait à me voir avant de mourir. J'hésitai longtemps; le soin de ma sûreté me retenait en Espagne; les sentimens de la nature m'appelaient en France; je partis... Fatal voyage! à peine arrivé sur le territoire français, je rencontre trois gendarmes; ils me demandent mes papiers; je n'en avais pas; je me donne pour habitant d'un village voisin; ils feignent d'ajouter foi à mes paroles et me laissent passer. Tout à coup, et lorsque j'étais sans défiance, ils s'élancent sur moi et malgré mes efforts ils m'attachent avec des cordes; conduit d'abord dans les prisons de Saint-Palais et ensuite de Pau; je voulus me donner pour déserteur, mais on ne tarda pas à me reconnaître; la fatale empreinte fit le reste... Je vais retourner au bagne; des fers plus pesans, un cachot infect, voilà ce qui m'attend. Une vie entière, une vie qui peut être bien longue à mon âge va s'écouler dans les souffrances, et pour comble de tourmens, ajoute en frémissant le galérien, je n'ai pas vu ma sœur. »

EXÉCUTION D'ULBACH. — Deux fois, en dix mois, la capitale a été le théâtre de deux attentats inspirés par les mêmes motifs et exécutés avec les mêmes circonstances. Le forfait d'Ulbach a réveillé dans tous les esprits le souvenir de celui du perruquier Sureau. L'un était âgé de 20 ans, et l'autre touchait à sa vingt-et-unième année. Un amour, exalté par les mépris de l'objet aimé, et changé par la jalousie en un désir effréné de ven-

geance, les entraîna tous deux au crime. Tous deux ils frappèrent leur victime de plusieurs coups, dans une rue de Paris et avec une arme qu'ils avaient préparée plusieurs jours auparavant. Quelle similitude remarquable! Et cependant les deux criminels n'ont pas eu le même sort. L'un est en ce moment au bagne de Brest pour le reste de ses jours; l'autre vient d'expirer sur l'échafaud. Pourquoi cette différence? Pourquoi, malgré cette identité entre les deux crimes, la préméditation fut-elle écartée en faveur de Sureau et déclarée constante contre Ulbach? C'est une question, qui s'est présentée naturellement aux esprits, et il n'est ni sans intérêt ni sans importance de l'examiner.

Dans les débats d'une affaire criminelle, ce qui produit l'effet le plus décisif sur le jury, ce qui influe le plus puissamment sur sa déclaration, c'est sans contredit (nous l'avons constamment remarqué), c'est l'interrogatoire de l'accusé; ce sont ses explications, son attitude. Quand cette première impression, favorable ou défavorable, a été forte et profonde il serait bien difficile de la changer et presque toujours le résultat en dépend.

Là se trouve la solution que nous cherchons. L'impression produite par l'interrogatoire fut toute entière en faveur de Sureau et contraire à Ulbach. Les deux crimes étaient les mêmes sans doute; mais, aux débats, quel contraste, entre les deux criminels!

Nous le voyons encore, ce malheureux Sureau, de tragique mémoire, se transporter en idée sur le lieu même du forfait en présence de son Henriette, raconter avec délire à ses juges toutes les circonstances les plus munitieuses de son crime et se livrer devant eux à tous les sentimens de fureur, de jalousie et de vengeance qu'il avait éprouvés en le commettant. Nous le voyons, tout ruisselant de sueur, la pâleur de la mort sur la figure, les yeux fermés et la bouche haletante, tomber à plusieurs reprises évanoui entre les bras des gendarmes. Tout l'auditoire effrayé détournait les yeux; Canning versait des larmes et les juges frémissaient sur leur siège. En observant cette abnégation complète de soi-même, cet oubli total de sa défense, en contemplant cet horrible et déchirant spectacle, preuve irrécusable d'une passion délirante, quel jury eût été convaincu qu'un pareil homme avait agi avec préméditation? N'était-ce pas déjà faire un assez grand effort sur soi-même que de le déclarer coupable de meurtre volontaire?

Tel ne fut pas Ulbach devant ses juges. Nul trouble, nulle agitation, pas un seul instant d'abandon, ni de sensibilité. Si le sang froid, qu'il affecte peut-être, vient à se démentir, c'est pour faire place à des démonstrations de vengeance contre une femme estimable, à laquelle il attribue les refus de sa victime. Mais surtout voyez avec quel esprit de chicane il combat la circonstance de la préméditation. Il se met sans cesse en contradiction avec lui-même; il invente les fables les plus invraisemblables pour nier le motif de l'achat du couteau. Dans un soupir et si munitieux de son propre salut, pouvait-on reconnaître les caractères de ce délire, qui exclut la préméditation?

Une autre circonstance, qu'on pourrait croire d'abord étrangère à la cause, n'a pas été toutefois sans influence. La victime de Sureau était une femme de 26 ans, dont l'inconduite a été reconnue; celle d'Ulbach était une jeune fille de 18 ans, que sa maîtresse a pleurée en présence du jury, et dont la vertu a été consacrée par un monument populaire. De pareils faits agissent aussi sur les ames. Plus la victime inspire d'intérêt, plus le crime soulève d'indignation. Et qu'on se garde bien de blâmer cette influence salutaire, qui prouve l'excellence morale de l'institution du jury. Oui, dans cette déclaration de douze citoyens, tout-à-fait sortis des rangs de la société pour prononcer souverainement, d'après ce qu'ils vont voir et entendre, sur l'honneur et la vie de leur semblable, on aime à retrouver l'homme privé, le père de famille. C'est une garantie de plus de leur sincérité et de leur indépendance. Chacun alors est bien convaincu que leur réponse ne fut dictée que par la conscience, et le respect qui s'attache à ces décisions, où l'humanité se concilie avec la sécurité publique, pénètre profondément dans les cœurs.

On se rappelle qu'il fallut employer auprès d'Ulbach les exhortations les plus pressantes pour le décider à se pourvoir en cassation. Il craignait d'être taxé de faiblesse et de lâcheté; il s'inquiétait beaucoup de ce qu'on dirait de lui dans le public. Mais quelques jours après sa translation à Bicêtre, ces idées mondaines s'étaient évanouies. Le séjour de ce cachot souterrain, d'où il n'appercevait d'autre objet que le sabre nu du vétérinaire chargé de veiller sur lui, de ce cachot, qui par l'isolement et l'obscurité familiarise les condamnés avec le sentiment d'une mort prochaine et la leur fait presque désirer, les conseils de l'aumônier qui vint aussitôt le visiter et l'entourer de livres de piété, tout enfin à Bicêtre avait refroidi l'imagination d'Ulbach et dissipé ses illusions. Son défenseur, qui vint aussi lui apporter ses consolations, le trouva plus calme, plus raisonnable. « Dès mon enfance, lui disait Ulbach, je sentais déjà du dégoût pour la vie. Je voyais les autres jouir des caresses de leurs parens, et je n'avais ni père ni mère... Je m'étais attaché à cette Aimée... Elle était tout pour moi; je ne tenais qu'à elle dans le monde. Puisqu'elle n'est plus, je mourrai sans regret. »

Et cependant l'espoir vivait encore au fond de son âme. Le défenseur lui demanda ce qu'il faisait et ce qui se passait en lui. Quelle fut sa surprise en entendant Ulbach lui répondre : « Je fais des châteaux en Espagne; je songe à mon avenir. La nuit dernière, ajouta-t-il, je vous ai vu en songe, j'ai rêvé que vous présentiez au roi ma demande en grâce; mais il y avait « là une main qui l'écartait!... »

Le défenseur se garda bien de nourrir des illusions, qui

produisent toujours une faiblesse et un découragement déplorables, lorsque le moment fatal est arrivé. Il lui dit qu'il ne fallait guère compter sur le pourvoi en cassation, et en même temps lui annonça que la requête en grâce avait été présentée, en insistant sur quelques détails, qui pouvaient faire naître dans le cœur de ce malheureux, sinon l'espérance, du moins une consolante incertitude.

La naissance et les premières années d'Ulrich sont enveloppées d'une mystérieuse obscurité, que les débats n'ont pas pénétrée, et que nous ne voulons pas entièrement éclaircir. Ulrich est fils d'un ex-fournisseur de l'armée, qui, après s'être établi marchand tailleur dans la rue d'Antin, partit pour la Russie. Condamné jadis pour vagabondage, il se plaça, au sortir de sa prison, commissionnaire dans une maison de confiance, et chaque matin il allait porter un paquet chez M. Aurry, qui lui trouvant beaucoup d'intelligence, le prit chez lui et améliora son sort. Le soir, ce jeune homme amusait les consommateurs en chantant, en jouant la comédie; et on remarquait qu'il connaissait parfaitement l'argot des voleurs. C'étaient les frères Champenois, qui pendant sa détention l'avaient initié à leurs ignobles secrets. Cependant la conduite d'Ulrich avait été satisfaisante jusqu'au moment où sa passion pour Aimée Millot le détournait de ses devoirs, et força son maître à le renvoyer. Ce fut huit jours après qu'il commit le crime.

Ulrich n'a jamais connu sa mère. On lui disait quelle n'existait plus. Etrange et cruelle destinée! Il est mort avec l'intime conviction que sa mère avait cessé de vivre, et cependant sa mère vit encore!

Quant à son père, Ulrich n'a jamais su ce qu'il était devenu, et il le croyait dans les pays étrangers. Mais il est à Paris et dans la plus grande misère.

Depuis environ trois semaines, Ulrich s'était livré tout entier aux consolations de la religion. Il se disposait avec ferveur à l'un de ses actes touchants et solennels, auxquels se rattachent ordinairement les plus doux souvenirs de l'enfance. C'est à Bicêtre, et quelques jours avant de monter à l'échafaud, qu'Ulrich a fait sa première communion!

Ramené des lors à des idées plus saines, à de plus louables sentiments, il a écrit deux lettres touchantes à son ancien maître et à la maîtresse de sa victime, à celle là même contre laquelle, pendant les débats, il lançait des regards pleins de haine et de vengeance. Il les supplie de lui pardonner son crime et tout le chagrin qu'il leur a causé, leur demande leur bénédiction, et déclare, en terminant, qu'il est résigné à son sort, qu'il attend sans crainte le supplice qui doit terminer ses tourmens. Un jour, il entreprit d'écrire l'histoire de sa vie; mais après avoir tracé la première page, il la déchira et abandonna son projet.

Ce matin, dès cinq heures, Ulrich a été visité dans son cachot par un jeune homme de 19 à 20 ans, qui appartient à la Société des bonnes œuvres et qui a récité avec lui les prières des mourans. Tout en rendant justice aux excellentes intentions et au dévouement des personnes charitables, qui se consacrent à ce saint ministère qu'il nous soit permis d'exprimer ici un double vœu. Il nous semble que la Société des bonnes œuvres doit s'attacher à choisir, pour remplir cette noble tâche, des hommes, dont l'expérience et le langage persuasif soient à la hauteur d'une mission si pénible et si délicate. Nous voudrions encore que leur arrivée dans la prison ne précédât pas celle de l'huissier, chargé de signifier au condamné le rejet du pourvoi en cassation. Cette terrible agonie ne dure déjà que trop long-temps.

C'est à 7 heures et demie qu'Ulrich a reçu l'ordre fatal du départ. Il s'est mis à genoux, a fait sa prière, a laissé échapper quelques larmes, et après avoir adressé des remerciemens à son gardien, il est monté en voiture avec le jeune homme, qui depuis le matin ne l'avait pas quitté un seul instant. Il est arrivé à huit heures et demie à la conciergerie, où se pressait déjà une foule de curieux, qui semblaient ne vouloir rien perdre de tous les incidens du drame horrible qui se préparait. En descendant de voiture, ce malheureux paraissait un peu plus abattu qu'avant son départ.

Cependant quelques minutes avant quatre heures, au moment si redoutable des derniers apprêts du supplice, Ulrich paraissait avoir recueilli toutes les forces de son âme. Il s'avança d'un pas ferme, et reste debout devant la sellette de bois. On se dispose à le dépouiller de sa veste. Il l'ôte lui-même rapidement ainsi que sa cravatte. Et cependant la nature reprend un instant son empire.... Il pâlit, ses genoux tremblent et fléchissent, et aussitôt il s'empresse de flairer un mouchoir humecté de vinaigre, qu'il tenait à la main. Mais déjà l'usage de cette main ne lui est plus permis. On s'en empare pour la lier derrière le dos, et alors l'exécuteur, prenant lui-même le mouchoir, le présente devant la figure d'Ulrich. « Non, non, lui dit celui-ci, c'est passé, je n'en ai plus besoin. » Toutefois, l'exécuteur place le mouchoir sous la chemise d'Ulrich, qui ne cesse de s'y opposer en lui disant: « Je vous remercie, je me sens fort; je n'ai besoin de rien. » Et en effet, pendant tout le reste de ces lugubres préparatifs, son courage n'a pas failli un seul instant. Il a fait entendre seulement un douloureux soupir, et des larmes roulaient dans ses yeux, qu'il élevait quelquefois vers le ciel.

Une foule immense l'attendait à sa sortie. On ne pouvait se défendre d'un sentiment pénible en apercevant assises sur le grand escalier du Palais-de-Justice (lieu le plus rapproché de la Conciergerie), cette multitude de femmes, qui au moment où le condamné a paru sur la fatale charrette, se sont levées

tout-à-coup avec un long frémissement, et se ruant les unes contre les autres, se dressant sur la pointe des pieds, l'ont suivi de leurs avides regards jusqu'à la grille de la cour du Palais. En voyant cette fleur de jeunesse, qui brillait sur le visage du patient, plusieurs joignaient les mains en signes de regret et de pitié. On a vu même quelques unes verser des larmes avec abondance.

Ulrich, pendant toute la route, écoutait son confesseur et baisait le crucifix que le vénérable ecclésiastique approchait de ses lèvres. Arrivé au pied de l'échafaud, il s'est mis à genoux, a récité une prière, et a franchi l'escalier d'un pas assuré. On a entendu alors un *chut* universel s'élever autour de l'échafaud, et le peuple, qui s'attendait, à ce qu'il parût, à entendre un discours, a fait tout-à-coup un profond silence. Mais Ulrich, sans dire un seul mot, s'est livré à l'exécuteur, et quelques secondes après, il était dans l'éternité! (*Gazette des Trib.*)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 14 SEPTEMBRE.

Le 10 de ce mois, vers quatre heures du matin, le feu a pris à une ferme appartenant aux hospices de Tournay, dans la commune d'Herrines (Hainaut). Quatre chevaux, deux vaches, une génisse, la ferme et tout ce qu'elle contenait en grains, paille, etc. ont été entièrement consumés.

— Une aventure singulière fait en ce moment le sujet de toutes les conversations à Dublin. Une jeune personne de dix huit ans est accusée d'avoir enlevé un jeune homme de quinze ans, fils d'un des premiers avocats de l'Irlande. La pension de ce jeune homme étant voisine de la maison de campagne de la demoiselle, ils eurent occasion de se voir, et furent bientôt épris d'un amour violent l'un pour l'autre. Le dénouement de cette intrigue fut un voyage à Gretna Green, où ils furent mariés par le fameux forgeron qui préside aux unions clandestines. Des officiers de police, envoyés par les parens, arrêtèrent nos fugitifs en Angleterre et les ramenèrent à Dublin. La demoiselle, comme prévenue d'enlèvement et de séduction de mineur, a été tenue de fournir deux sûretés de 100 liv. sterling chacune, et une caution de 200 liv. sterling. L'âge des parties et leur position sociale excitent au plus haut degré l'attention publique.

* * Hier les affiches du matin annonçaient *Adolphe et Clara et la Fête du Village Voisin*, mais les affiches de l'après-midi ont appris qu'il y avait relâche au théâtre par indisposition... de qui? nous ne savons; du public peut-être. Il paraît qu'un ordre venu d'en haut a fermé la bouche aux chanteurs, et que la régence a voulu éviter les scènes bruyantes qui menaçaient d'éclater. Aujourd'hui, dit-on, il y a conseil, pour aviser aux moyens de remettre à flot le navire, et de le soustraire à l'orage.

On annonce pour dimanche *Montano et Stéphanie* et le retour de M. Ferdinand.

Les personnes qui pourraient donner des renseignemens sur la nommée Marie-Jeanne-Joseph Dechainé, domiciliée en la commune de St. Remy, disparue le 7 présent mois, vers midi, et sur Philippe Mossay, âgé de trente ans, dont elle était accompagnée lors de sa disparition, sont priées de les transmettre au parquet du procureur du roi près le tribunal de première instance de cette ville.

Signalemens :

Marie-Jeanne-Joseph Dechainé, âgée d'environ 20 ans, taille moyenne, figure large, cheveux blonds-roux, yeux gris; lorsqu'elle disparut elle était vêtue d'une jupe de laine à lignes rouges et noires, d'une capote en coton rouge; elle avait sur la tête un mouchoir de coton, fond blanc à carreaux rouges.

Philippe Mossay, âgé de trente ans, constitution robuste, figure ronde, teint très frais, cheveux blonds, yeux noirs, vêtu d'un fourreau en drap bleu; il avait au cou un petit mouchoir de mérinos jaune, bas de laine noire et souliers.

VILLE DE LIÈGE. — Élections Communales de 1827.

Les bourgmestre et Echevins informent, qu'en exécution des art. 12, 13, 14, et 15 du règlement de la régence, ils feront distribuer, à partir du 17 septembre courant, au domicile des ayant-droit de voter, des bulletins à remplir, avec la liste des personnes qui possèdent les qualités requises pour pouvoir être nommées électeurs; en remplacement des membres qui cessent d'en faire partie, et qui sont au nombre de quinze.

Ils informent en outre que ces bulletins seront recueillis à domicile, au bout de trois jours, dans des paniers fermés à trois clefs, et que pour cette époque ils doivent être tenus prêts, d'ailleurs remplis, signés et cachetés, faute de quoi l'ayant-droit de voter sera, pour cette fois, privé du droit de suffrage.

Les citoyens sont en outre prévenus que tout bulletin qui parviendrait à la régence par une autre voie que celle indiquée par le présent ne sera pas admis.

Le présent sera publié et affiché, et inséré dans les journaux de cette ville.

A l'Hôtel-de-Ville, le 12 septembre 1827.

L'Echevin T. Beaujean.

TEMPÉRATURE du 14 septemb. — A 8 heures du matin, 15 degrés; à une heure, 16 degrés.

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 11 sept. — Rentes 5 p. 100, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 104 fr. 45 cent. — 4 1/2 p. 100, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 73 05. — Action de la banque, 0000 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 010 Emprunt d'Haiti, 000 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 12 septembre. — Dette active, 53 3/4 1116. Id. différée 15164. Bill de change, 18 1/8. Synd., 4 1/2 d'int., 71 7/8. Rente remb., 2 1/2 d'int., 89 3/8. Act. soc. de comm. 87 7/8 514.

BOURSE D'ANVERS, du 13 sept. — Effets publics. — Dette active. 2 1/2 d'intérêt, 54 Rente remb. 89 1/2. Act. de la Soc. com. 4 1/2 d'int., 87 1/2.

Changes — L'Amsterdam court s'est fait 118 p. 100 de perte; le Londres court a été recherché à 12, et les mois à 11-92 1/2; le Paris court a été demandé à 47 5/16, les deux mois à 47 et les trois mois à 46 7/8; le Francfort court a été offert à 36 le papier à six semaines et à trois mois ont été demandé ainsi que le Hambourg.

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 13 SEPTEMBRE.

La rasière de froment, récolte de 1826, prix moyen.	fl. 8 45 c.
id. de seigle, vieux,	" " fl. 6 60 c.
id. de froment, récolte. de 1827, prix moyen.	fl. 8 40 c.
id. de seigle,	" " fl. 6 50 c.

PROVINCE DE LIÈGE.

Adjudication. — Sous l'approbation ultérieure du ministère de l'intérieur, il sera procédé le jeudi 27 du courant à midi, à l'hôtel des états à Liège, pardevant Monsieur le conseiller d'état, gouverneur de cette province ou de son délégué en présence de la commission administrative de la route royale de la Vesdre à la réadjudication des ouvrages à faire pour l'achèvement du Pont sur la rivière de Vesdre, au village de Chénée, route de 1ere classe n. 2.

Cette réadjudication aura lieu par soumission et aux enchères. Le devis d'après lequel il y sera procédé est déposé à l'hôtel des états, et aux bureaux de Monsieur l'ingénieur en chef, où on pourra en prendre lecture et obtenir avant l'adjudication, tous les éclaircissemens et renseignemens nécessaires. Liège, le 11 septembre 1827.

Adjudication. — Sous l'approbation ultérieure du ministère de l'intérieur, il sera procédé le jeudi 27 du courant à dix heures du matin à l'hôtel des états à Liège, par devant M. le conseiller d'état, gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de la commission administrative et de M. l'ingénieur en chef du Waterstaat, pour le terme de deux années commençant le 9 octobre prochain à minuit et finissant au 9 octobre 1829, à la réadjudication des barrières établies sur la route royale de la Vesdre, savoir :

La première, en Henne.	La 6 ^e ., à Jusleville.
La 2 ^e ., à la Brouck.	La 7 ^e ., à Ensival.
La 3 ^e ., à Fraipont.	La 8 ^e ., au Cassino.
La 4 ^e ., à Goffontaine	La 9 ^e ., à Dolhain.
La 5 ^e ., à Pépinster.	La 10 ^e ., à Overoth.

L'adjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction de feux. Le cahier des charges ainsi que tous les arrêtés royaux d'après lesquels il y sera procédé sont déposés audit hotel des états; aux bureaux du waterstaat; des commissaires de district et de la commission administrative et des barrières. A Liège le 11 septembre 1827.

Il sera procédé le 20 septembre prochain, par devant M. F. Van Gorcum général major directeur des magasins d'artillerie et de construction du royaume à Delft, à l'adjudication de 400 pièces de bois de chêne pour affûts.

Il pourra être pris au bureau militaire de l'administration provinciale, communication du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu. A Liège, le 23 août 1827.

ETAT CIVIL du 12 sept. — Naissances; 1 garç., 1 filles.

Décès: 1 homme, 1 femme, savoir :

Pierre Joseph Pecqueur, âgé de 84 ans 4 mois et 7 jours, militaire pensionné, faubourg Vivegnis, époux de Marie Joseph Peck.
Marie Joseph Leonard, âgée de 77 ans, journalière, rue Fragnée, n. 898, veuve de Jean Bernard.
Marie Mardaga, âgée de 19 ans 7 mois et 1 jour, hotteuse, faubourg St. Laurent.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. F. Peret, rue St. Ursule, à la balance, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches, et en recevra encore demain.

Il s'est perdu une petite chienne couleur maron, ayant les oreilles coupées, avec son collier. Récompense à qui la ramènera au n° 515, rue des Mineurs. (27)

On cherche une forte fille, d'un âge mûr. S'adresser au bureau de cette feuille. (975)

La personne qui a trouvé un porte-feuille portant les noms de Jean Pierre Vanhoorenbech, est prié de le remettre au canal de Louvain où il recevra une bonne récompense. (31)

Le fabricant de bas de Troyes, même maison à Bruxelles, rue des Sols n. 648, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a reçu de nouveaux assortiments en bas de coton blanc écriu jours et unis, bas d'hommes et chaussettes en toutes couleurs, bas d'enfants de toute qualité, bonnets de coton blancs et couleurs bas gris et noirs bien teints, bas de laine tricottés et lissés en noir et en couleurs, jupons et gilets tricottés en laine et en coton, robes d'enfants le tout au prix de fabrique. Assortiment de fichus, cravates de soie noire et autres, quantité d'étoffes, pour robes, à bon compte. Il est déballé place de la Comédie n. 783. (23)

Un marchand bohémien est arrivé au Fer-à-Cheval, sur la Batte, avec un assortiment de plumes de lit, qu'il vend à juste prix. (880)

A louer présentement une maison, située rue Hocheporte, n° 25, ayant quatre pièces au rez de chaussée, quatre au premier étage, quatre au second, pompes, four, garde-manger, lavoir, grenier, belles caves, cour et verger. S'adresser à M. Doreye, avocat, quai d'Avroy, n. 559. (28)

A louer pour mars prochain un bien contenant environ 9 bonniers assolés en cotillage, houblonniers meublés, terres arables et prairies bien arborées. S'adresser au n. 285, quai des Carmes, à Jemeppe sur Meuse. (30)

On cherche à acheter de rencontre une petite charrette, propre à transporter des ballots. S'adresser au bureau de cette Feuille.

Bonne berline de rencontre, à vendre chez les sieurs Nyssens dit Cobus, carrossiers, rue Basse-Sauvenière n. 846. (4)

J. J. Dumoulin, à la cloche d'or à Huy, vient de recevoir quantité d'ardoises provenant de Fumay; première qualité qu'il vend à juste prix. (17)

A vendre ou à louer une maison située quai d'Avroy, n. 613, au bord de la meuse, ayant des bâtiments propres à y établir toute espèce de fabrique. S'y adresser. (20)

Joli appartement garni ou non à louer, derrière St.-Jacques, n. 493. (984)

A louer un joli quartier, composé de deux ou trois pièces et plus si on le désire, dans une maison à la campagne et à peu de distance de la ville, avec la promenade d'un jardin, bosquet et verger. S'adresser rue Pont-d'Isle, n. 8. (407)

A louer pour entrer en jouissance le 1er octobre prochain, un quartier composé d'une cave, de deux pièces par terre, quatre chambres et une de domestique, un vaste grenier et une cuisine; le tout absolument indépendant. S'adresser au n. 660, rue porte St. Léonard. (19)

() Lundi, premier octobre 1827, à dix heures du matin, on vendra aux enchères en l'étude du notaire Pâque à Liège, une maison propre au commerce, avec boulangerie, cour et jardin, située à Liège, au commencement du faubourg St. Gilles, n. 276, détenue par Louis Gilon, boulanger; on peut prendre inspection des titres et des conditions chez le dit notaire.

A louer, pour le terme de 3 ans, à partir du 1er janvier 1828, une maison composée de six pièces, cave, grenier, cour, fournil, écurie et remise, avec jardin, pré, terre et bois, le tout contenant deux bonniers environ, située à Louveigné, sur la grande route de Liège à Spa.

On fera telles réparations et changements que l'état de l'amauteur exigera. S'adresser au notaire Keppenne, à Esneux. (31)

Vente pour sortir de l'indivision.

Le jeudi 27 du présent mois de septembre, à 2 heures de relevée, les enfans et représentans de feu Sr. Winand Goor et de la dame Beatrix Delhez, son épouse, feront procéder par le notaire Goor, en sa demeure à Henri-Chapelle, à la citation aux enchères publiques d'une belle ferme patrimoniale, située à Ruyf, sous les communes de Henri-Chapelle, Wellkenraed et Lontzen, en face des châteaux de Ruyf et Beulma, dans une situation très agréable, ayant une avenue à travers de ses fonds à la chaussée d'Enpen, une autre très rapprochée à la grande chaussée de Henri-Chapelle à Aix-la-Chapelle.

Cette ferme est composée d'une maison de fermier, fournil, écuries, étables de vaches et cochons, grange, quartier pour le maître ne formant qu'un corps de bâtiment en bon état, le tout dans la même cour, fermée à porte cochère, deux jardins, légumes près des bâtimens, avec les biens fonds en dépendans, contenant en total 22 bonniers en prairies de très bonne espèce qui se joignent pour la plupart.

A des conditions avantageuses pour l'acquéreur, à voir chez ledit notaire. (16)